

Politique d'accessibilité à la formation et au bilan de compétences face au handicap

Pour notre institut de formation et de coaching, Vedacom, il est important de permettre l'accessibilité à la formation et l'accompagnement en bilan de compétences pour les personnes en situation de handicap. L'accès à l'éducation est un droit fondamental pour tous les individus, quel que soit leur handicap.

Aussi, notre politique d'accessibilité à la formation et au bilan de compétences a pour objectif de promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle, ainsi que de s'inscrire dans notre démarche d'entreprise à mission. Notre raison d'être est d'accompagner les individus à être source d'impact positif pour eux, leurs équipes et leurs organisations.

1- Notre approche des handicaps

Notre politique d'accessibilité prend en compte les différents types de handicaps, y compris les handicaps physiques, sensoriels, cognitifs et psychologiques. L'importance de reconnaître la diversité des besoins des personnes en situation de handicap et de veiller à ce que les politiques d'accessibilité à la formation tiennent compte de cette diversité.

2- Nos principes d'accessibilité

Nos principes fondamentaux qui sous-tendent l'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap, sont :

- l'égalité des chances,
- la non-discrimination,
- l'adaptabilité des supports pédagogiques.



VedaCom

6 sentier des larris brulés 91120 Palaiseau

Siret : 51783687000017 - Naf : 7022Z - TVA : FR41517836870 - SAS au capital de 10000 €

N° de déclaration d'activité : 11 91 07527 91. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Email : bonjour@vedacom.fr

vedacom.fr

3- Nos mesures d'accessibilité

Pour rendre la formation et le bilan de compétences, accessible aux personnes en situation de handicap, un référent handicap assure l'adaptation des infrastructures et des outils pédagogiques, ainsi que la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour les apprenants en situation de handicap. Les mesures en place en lien avec le rôle du référent handicap :

- mention pour préciser le contact du référent handicap dans toutes les communications (site, mail...),
- réponse aux demandes et orientation des publics en situation de handicap, en amont de la formation ou du bilan de compétences,
- ajustement pédagogique de la formation ou du process du bilan de compétences en lien avec le besoin de la personne handicapée, dans une démarche de co-analyse pour construire les aménagements,
- adaptation des outils, des méthodes et remise des supports sous le format adéquat (papier, numérique, audio...)
- prise en charge de la situation de handicap dans le lieu de formation aux normes en matière d'accessibilité pour permettre les déplacements dans le cas de formation en présentiel,
- information et sensibilisation des formateurs assurant l'animation,
- élaboration d'une veille pour mettre en place de nouvelles actions en lien avec le cadre législatif.

4- Notre suivi de notre politique d'accessibilité

Notre politique d'accessibilité à la formation et au bilan de compétence est surveillée et évaluée pour en assurer l'efficacité. Cela peut inclure des mécanismes de collecte de données, des enquêtes de satisfaction des apprenants, ainsi que des processus d'évaluation réguliers pour identifier les domaines d'amélioration et apporter les ajustements nécessaires, en référence avec l'Agefiph.

L'engagement de notre institut de formation et de coaching est continu en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité à la formation pour tous.

Contact

Plus d'informations sur la politique d'accessibilité à la formation de Vedacom :

Bonjour@vedacom.fr

Créé en janvier 2024



VedaCom

6 sentier des larris brulés 91120 Palaiseau

Siret : 51783687000017 - Naf : 7022Z - TVA : FR41517836870 - SAS au capital de 10000 €

N° de déclaration d'activité : 11 91 07527 91. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Email : bonjour@vedacom.fr

vedacom.fr